

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2010**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Zotique tenue le 29 juin 2010, à 20h00, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Guy St-Laurent, Robert Cousineau, Patrick Lécuyer, Patrice Hovington et Yvon Chiasson, tous formant quorum sous la présidence de Madame le maire Gaëtane Legault.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Jean-François Messier, était également présent.

Le conseiller Pierre Chiasson était absent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le maire Gaëtane Legault ouvre la séance à 20 h 00. Elle s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil.

**LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Confirmation de réception de l'avis de convocation
3. Présentation des états financiers 2009
4. Adoption des états financiers 2009
5. Dépôt des états comparatifs – report
6. Remboursement de la marge de crédit temporaire par l'utilisation de l'affectation du surplus accumulé affecté à l'usine de filtration
7. Adjudication contrat - Relevé bathymétrique 2010
8. Période de questions de la fin de l'assemblée
9. Levée de l'assemblée

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2009**

Madame le maire Gaëtane Legault présente le sommaire des états financiers 2009.

**2010-06-227 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2009**

Il est proposé par le conseiller Guy St-Laurent, appuyé par le conseiller Robert Cousineau et résolu d'adopter le rapport financier consolidé de la Municipalité de Saint-Zotique préparé par la firme Poirier et Associés, comptables agréés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

**2010-06-228 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS- REPORT**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-192 qui reportait le dépôt des états comparatifs au mois de juillet 2010;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier adjoint finalise actuellement la préparation du dossier de vérification au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire a été informé du report du dépôt des états financiers au 6 juillet 2010;

CONSIDÉRANT que le rapport sur la taxe d'accises doit être transmis au MAMROT avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Hovington, appuyé par le conseiller Patrick Lécuyer et résolu de reporter plutôt le dépôt des états comparatifs au mois de septembre 2010.

**2010-06-229 REMBOURSEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE PAR L'UTILISATION DE L'AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ À L'USINE DE FILTRATION**

Considérant la résolution 2009-01-019 qui annulait l'affectation du surplus accumulé affecté pour l'usine de filtration au montant de 300 000 \$ et créait une nouvelle affectation pour l'usine de filtration au montant de 400 000 \$;

Considérant que les travaux à l'usine de filtration sont terminés et que le financement permanent a été demandé;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE**

Considérant qu'il est préférable de rembourser la marge de crédit temporaire afin de cesser de payer des intérêts sur cet emprunt;

Il est proposé par le conseiller Guy St-Laurent, appuyé par le conseiller Robert Cousineau et résolu de rembourser la marge de crédit temporaire d'un montant de 400 000 \$ représentant le montant du prêt MC 3.

**2010-06-230 ADJUDICATION CONTRAT- RELEVÉ BATHYMÉTRIQUE 2010**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs exige une bathymétrie pour l'obtention d'un certificat d'autorisation relativement au dragage des canaux 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut savoir si le dragage des embouchures pour 2010 est requis;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy St-Laurent, appuyé par le conseiller Yvon Chiasson et résolu d'octroyer le contrat pour effectuer le relevé bathymétrique des embouchures des canaux à LVM inc., le tout tel que décrit à l'offre de service, pour un montant de 15 304,00 \$ plus les taxes applicables.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le secrétaire-trésorier et directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les contrats et les documents nécessaires, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Municipalité et non incompatible avec la présente.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE L'ASSEMBLÉE**

Diverses questions portant sur les états financiers sont posées.

**2010-06-231 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Guy St-Laurent, appuyé par le conseiller Patrice Hovington et résolu de lever l'assemblée à 20h34.

Je soussignée, Gaëtane Legault, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Gaëtane Legault, maire

---

Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général